

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 coproff_pb_extd50

1.0.1 Renseignement

1.0.2 Commentaire

1 coproff_pb_extd50

1.0.1 Renseignement

Sont exclues du calcul les unités foncières sur lesquelles sont appariées plusieurs copropriétés immatriculées : en effet, dans ces cas, l'information issue des fichiers fonciers ne peut être rattachée à l'une ou l'autre des copropriétés appariées.

L'indicateur demeure également non renseigné pour les copropriétés pour lesquelles on ne recense aucun propriétaire personne physique parmi les propriétaires de logements locatifs dans les fichiers fonciers.

1.0.2 Commentaire

Cet indicateur porte sur le rapport entre le nombre des logements locatifs dont le propriétaire réside à l'extérieur du département d'implantation de la copropriété et le nombre de logements locatifs dont le propriétaire est une personne physique.

L'hypothèse est que lorsque cette part atteint 50% ou plus, cela constitue un facteur de fragilité potentielle.

- Si la variable source du millésime n de CoproFF vaut « 1-n », alors l'indicateur demeure non renseigné.
- Si les fichiers fonciers n'indiquent aucun propriétaire personne physique parmi les propriétaires de logements locatifs de la copropriété, l'indicateur demeure non renseigné.
- Si le rapport entre le nombre de logements locatifs pour lesquels le propriétaire est une personne physique qui habite dans un autre département et le nombre de logements locatifs pour lesquels le propriétaire est une personne physique est au moins égal à 0,5, alors la copropriété est présumée fragile.
- Si ce rapport est inférieur à 0,5, la copropriété est présumée non fragile.